Fiches de Données de Sécurité

1. Identification

Nom du produit: EUCON ECO-STRENGTH - BULK GALLONS
Substance: 016ES 99

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Additif
Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur
Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:	Département d'EH&S
Téléphone:	(450)465-2233
Numéro de téléphone d'urgence:	1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification des dangers

Classification du Danger

Risques pour la Santé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique	Catégorie 3[1.]
Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée	Catégorie 2

Organes cibles

1. Irritation des voies respiratoires.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	43.56 %
Toxicité aiguë, cutanée	52.6 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	54.84 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	57.36 %

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3

Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	75.59 %
Dangers à long terme pour le milieu aquatique	75.59 %

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:

Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Nocif pour les organismes aquatiques

Conseil de Prudence

Prévention: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Retirer les vêtements contaminés. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.

Entreposage: Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

Élimination: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale,

internationale.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Calcium nitrate tetrahydrate	13477-34-4	20 - <50%
Ethylenedinitilotetraethanol	140-07-8	10 - <20%
Sodium thiocyanate	540-72-7	10 - <20%
Diethanolamine	111-42-2	5 - <10%
Triethanolamine	102-71-6	1 - <5%
Acetic acid	64-19-7	1 - <3%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

Description des premiers soins requis

Inhalation: Sortir au grand air.

Contact Cutané: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement â grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.

Ingestion: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Protection personnelle pour les secouristes: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmoiement. Irritation des voies respiratoires.

Dangers: Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorité compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

7. Manutention et stockage

Manutention

Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale): Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Conseils de manipulation: Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Éviter le contact avec la peau.

Mesures de prévention des contacts: Données non disponibles.

Mesures d'hygiène: Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

Entreposage

Conditions de stockage sûres: Garder sous clef.

Matériau d'emballage sûr: Données non disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Diethanolamine - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA	1 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
Triethanolamine	TWA	5 mg/m3	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
Acetic acid	TWA	10 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	STEL	15 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2011)
	PEL	10 ppm 25 mg/m3	États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Diethanolamine	TWA		2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (09 2011)
Diethanolamine - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Diethanolamine - Fraction inhalable et vapeurs.	TWA		1 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), ainsi modifiées (07 2009)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Triethanolamine	TWA	0.5 ppm	3.1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (12 2007)
Triethanolamine	TWA		5 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
Acetic acid	STEL	15 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
	TWA	10 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid	STEL	15 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
	TWA	10 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Acetic acid	TWA	10 ppm	25 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
	STEL	15 ppm	37 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux:

Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains:

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.
Protection Respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
Mesures d'hygiène:	Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact avec la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	
État physique:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	Ambre
Odeur:	Suave
Seuil de perception de l'odeur:	Données non disponibles.
pH:	8
Point de fusion/point de congélation:	Données non disponibles.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Données non disponibles.
Point d'éclair:	Données non disponibles.
Taux d'évaporation:	Plus lent que l'éther
Inflammabilité (solide, gaz):	Non
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - supérieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%):	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - supérieure:	Données non disponibles.
Limites d'explosivité - inférieure:	Données non disponibles.
Pression de vapeur:	Données non disponibles.
Densité de vapeur:	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
Densité relative:	1.25
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Soluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	Données non disponibles.
Température d'auto-inflammabilité:	Données non disponibles.
Température de décomposition:	Données non disponibles.
Viscosité:	Données non disponibles.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Éviter toute chaleur ou contamination.
Matières Incompatibles:	Acides forts. Bases fortes.
Produits de Décomposition Dangereux:	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la bruine peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact Cutané:	Peut être nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
Contact avec les yeux:	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion:	Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Données non disponibles.
Contact Cutané:	Données non disponibles.
Contact avec les yeux:	Données non disponibles.
Ingestion:	Données non disponibles.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale
Produit: ETAmél: 2,059.75 mg/kg

Cutané
Produit: ETAmél: 3,699.74 mg/kg

Inhalation
Produit: ETAmél: 38.86 mg/l
ETAmél : 6.03 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Sodium thiocyanate	In vitro non irritant , 15 min
Triethanolamine	in vivo (Lapin): non irritant , 24 - 72 h
Acetic acid	in vivo (Lapin): Légèrement irritant. , 72 h

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Sodium thiocyanate	Lapin, 24 - 72 h: Catégorie 2A

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Peut provoquer le cancer.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Calcium nitrate tetrahydrate	Évaluation globale : Probablement cancérogène pour les humains.
Diethanolamine	Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

Produit: Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

Produit: Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Produit: Données non disponibles.

Organes cibles

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique: Irritation des voies respiratoires.

Risque d'Aspiration

Produit: Données non disponibles.

Autres Effets: Données non disponibles.

12. Données écologiques

Écotoxicité:

Dangers aigus pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Sodium thiocyanate	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 65 mg/l CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 65 mg/l
Diethanolamine	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 460 mg/l
Triethanolamine	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 11,800 mg/l

Invertébrés Aquatiques

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Sodium thiocyanate	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 3.56 mg/l Lecture croisée fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé
Diethanolamine	CE 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 30.1 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Triethanolamine	CE 50 (Ceriodaphnia dubia, 48 h): 609.88 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Acetic acid	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 39.6 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

Poisson

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Sodium thiocyanate	NOEL (Pimephales promelas): 1.84 mg/l extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie)
Triethanolamine	NOEL (Poisson (eau douce)): > 1 mg/l Calcul
Acetic acid	NOEL (Oncorhynchus mykiss): 34.3 mg/l Résultat expérimental

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

Produit:	Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Diethanolamine	80 % (14 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Triethanolamine	100 % (2 d) Sédiment Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

Produit:	Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Acetic acid	Poisson, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 3.16 Sédiment aquatique QSAR, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

Produit:	Données non disponibles.
Substance(s) spécifiée(s):	
Diethanolamine	Log Kow: -1.43 Log Kow: 1.43
Triethanolamine	Log Kow: -1.00 Log Kow: -1.75 - -1.32 non Estimation par calcul, étude du poids de la preuve
Acetic acid	Log Kow: -0.17

Mobilité dans le Sol:	Données non disponibles.
Autres Effets Nocifs:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination:	Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Emballages Contaminés:	Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport

TDG:

Non réglementé

CFR / DOT:

Non réglementé

IMDG:

Non réglementé

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connnaissement.

15. Informations sur la réglementation

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::

Identité Chimique	Quantité à déclarer
Diethanolamine	100 lbs.
Acetic acid	5000 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Risques immédiats (aigus) pour la santé
Risque différé (chronique) pour la santé
Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
Cancérogénicité
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée)

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur

Identité Chimique	% en poids
Calcium nitrate tetrahydrate	1.0%
Diethanolamine	1.0%

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

États-Unis - Réglementation des États

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

ATTENTION
Cancer - www.P65Warnings.ca.gov

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto
Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré)	:	53 g/l
COV - Méthode 310	:	2.51 %

Inventaires:

AU AIICL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce

	produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
CH NS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TH ECINL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
VN INVL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

16.Autres informations

Date de la Révision:	07/11/2024
Version n°:	4.0
Autres Informations:	Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.